



DÉCISION n° DG-S/DEF 2022-21

Valérie Metrich-Hecquet, Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts du 7 octobre 2020 portant affectation du directeur économique et financier à la direction générale,

Vu l'instruction n° 22-G-149 du 14 avril 2022 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les principales missions de la direction économique et financière.

Décide :

A compter du 1er octobre 2022, délégation est donnée à Madame **Elodie JOUSSEAUME**, Contrôleur de gestion au département finances et performance à la direction économique et financière,

- Pour le fonctionnement de la direction générale, dans l'application informatique SAP, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des recettes et dépenses de la direction générale, quel qu'en soit le montant.

La décision DG-S/DEF 2022-14 du 1er août 2022 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

Valérie Metrich-Hecquet

